

**Monsieur Nicolas SARKOZY**  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 PARIS

**Objet : Action "rétention des notes"  
dans l'Enseignement Agricole Public**

Xxxxxx, le ..... 2009

Monsieur le Président,

Dans le paysage éducatif national, si souvent contesté et remis en cause, l'Enseignement Agricole Public est jusqu'à présent largement reconnu et apprécié pour certaines de ses particularités et nombre de ses réussites. C'est ainsi par exemple qu'il a su s'ouvrir aux différents champs de formation que constituent les formations générales et technologiques tout en renforçant les liens tissés avec le monde professionnel, ce qui en a fait un enseignement au plus près des réalités.

C'est aussi dans ses capacités à offrir un dispositif de remédiation à certains élèves en difficulté, avec notamment l'existence des classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de l'Enseignement Agricole (ex- 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> technologiques), confirmée par le tout récent 5<sup>e</sup> Schéma National des Formations, ou encore dans la dimension pluridisciplinaire de certains enseignements, que l'Enseignement Agricole Public suscite un intérêt grandissant de la part des familles.

Pour toutes ces raisons, auxquelles il convient d'ajouter les très bons résultats aux examens ainsi que les bons taux d'insertion professionnelle, l'attractivité de l'Enseignement Agricole Public ne s'est jamais démentie ces dernières années.

Malgré toutes ces réussites qui témoignent d'un système que d'aucuns qualifieraient de « performant », l'Enseignement Agricole Public est l'objet, depuis 2002, et de manière aggravée depuis 2007, de mesures de restrictions budgétaires qui génèrent de graves difficultés de fonctionnement et conduisent les établissements à ne plus pouvoir assurer correctement leurs missions de Service Public. Il en est ainsi par exemple de la politique de plafonnement des recrutements, imposée pour l'essentiel aux seuls établissements publics, qui entrave la mission d'accueil dévolue au Service Public, ou des dérives conduisant à ne plus pouvoir assurer les enseignements pourtant obligatoires...

C'est parce qu'ils sont attachés au maintien de ce qui a fait de l'Enseignement Agricole Public un outil de formation reconnu et qu'ils souhaitent un tout autre projet que celui d'une destruction programmée, que les personnels se sont engagés depuis la rentrée de septembre 2008, à l'appel de l'intersyndicale Snetap-FSU / Syac-CGT / SUD Rural / Sfoerta-FO, dans une action de rétention des notes qui touche à ce jour plus de la moitié des établissements.

Par l'écho qu'elle a suscité auprès des parlementaires, cette initiative a largement contribué à faire adopter un amendement sénatorial à l'occasion du vote du budget 2009. Cet amendement, porté par Mme la Sénatrice Françoise Férat, qui avait pointé dans son rapport la situation cruciale de l'emploi dans notre secteur, avait vocation à régler, au moins en partie, la question récurrente des moyens attribués à l'Enseignement Agricole Public et il devait notamment permettre de rétablir 100 postes d'enseignants et 64 postes d'agents administratifs (pour un coût de l'ordre de 2,8 M€). Or cet amendement, dont le montant a été réduit de 51 à 38 millions d'euros, suite aux arbitrages gouvernementaux et à la commission mixte paritaire, sera pour l'essentiel attribué à l'enseignement privé et ne permettra de fait aucun rétablissement d'emploi dans les

établissements publics. Le détail de la répartition du montant alloué à l'Enseignement Agricole Public (8,16 M€) met en évidence l'absence de tout moyen permettant l'amélioration du fonctionnement des établissements à la rentrée 2009 puisque les dépenses prévues ne servent qu'à :

- abonder le montant initialement inscrit en PLF 2009 (insuffisant) pour assurer sur 12 mois la rémunération des assistants d'éducation, sans en augmenter le nombre ;
- rembourser des dettes du ministère à l'égard de la MSA ;
- abonder le CAS pensions pour prendre en charge les pensions des fonctionnaires sur emplois gagés.

**Les personnels de l'Enseignement Agricole Public en prennent acte et dénoncent ce qu'ils considèrent comme un véritable détournement de la volonté des sénateurs.**

Ils estiment, dans ces conditions, que les établissements publics ne disposent plus ni des moyens de fonctionner correctement, ni du soutien de leur Ministre de tutelle.

Ils constatent par ailleurs **l'absence de discernement du gouvernement**, qui met en péril un outil de formation qui n'a cessé de faire ses preuves en termes de réussite des élèves ainsi que de développement et d'animation des territoires ruraux, en lui imposant des baisses continues de moyens alors qu'il ne dispose d'aucune marge de manœuvre, ce qui le voue à terme à disparaître.

Soucieux de ne pas pénaliser les élèves en poursuivant leur action de rétention des notes, **les personnels du LEGTA / LPA de ..... vous adressent par ce courrier l'état détaillé des notes qui ont été attribuées depuis le début de l'année scolaire pour les classes dont la liste figure dans le bordereau récapitulatif accompagnant l'envoi, afin que vous le transmettiez à qui de droit.**

En effet, dans la mesure où sont refusés à l'Enseignement Agricole Public les moyens nécessaires à son fonctionnement, avec des suppressions continues de postes d'enseignants comme d'administratifs, ils ne sont plus, de fait, en capacité d'effectuer les tâches administratives inhérentes à la saisie desdites notes.

Dans une période où se posent à toute la société les questions de l'avenir de la ruralité, du renouvellement des générations, des besoins accrus de formation face à la complexité des enjeux que constituent le développement durable ou l'alimentation, la problématique de l'Enseignement Agricole, comme celle, plus large, de l'Education, mérite des choix budgétaires qui soient à la hauteur de ces enjeux.

Manifestement, ce n'est pas la voie choisie par vous-même, ni par votre gouvernement, ni par le Ministre de l'Agriculture, qui revendique la tutelle sur l'Enseignement Agricole mais n'a pas la volonté de lui donner les moyens d'assurer totalement et correctement l'ensemble des missions que la Loi lui a confiées.

Les personnels soussignés vous prient d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de leur attachement et de leur dévouement au service public d'enseignement agricole.

**Les personnels engagés dans l'action,**  
LEGTA / LPA de .....

**Nota : les parties surlignées en bleu sont à compléter avant l'envoi. Ne pas oublier d'enlever le surlignage, ainsi que ce nota, avant d'imprimer ce document.**